

En outre, CANMET collabore étroitement avec l'Agence canadienne de développement international à une gamme de projets internationaux en vue de transmettre l'expertise canadienne et d'acquérir des connaissances auprès d'autres pays. Ces projets mettent l'accent sur l'amélioration des capacités techniques et des capacités liées à la gestion de l'environnement d'autres pays, ainsi que sur le transfert de la technologie et du savoir-faire concernant la fermeture des mines.

Enfin, CANMET, en partenariat avec l'industrie minière canadienne, élabore des technologies rentables qui ont pour objectif de réduire les effets nocifs que peuvent avoir sur l'environnement les résidus miniers, le traitement des effluents et la gestion des déchets. Deux programmes de recherche de CANMET sur les effluents et les résidus et sur les roches stériles ont aussi donné de bons résultats. Ils visent à trouver, au profit de l'industrie minière, des solutions aux problèmes environnementaux qui entourent l'exploitation et la fermeture des mines.

Le recyclage

En raison de leur valeur, de la stabilité de leur rendement, de leur durabilité, de leurs propriétés chimiques et de leur polyvalence, de nombreux produits minéraux et à peu près tous les produits métalliques peuvent être réutilisés presque à l'infini. Le recyclage est donc une composante clé du développement durable dans le contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux, parce qu'il apporte à la fois des avantages économiques et environnementaux. Il permet d'utiliser plus efficacement les minéraux et les métaux, de réduire la quantité de produits qui aboutissent à la décharge, d'économiser de l'énergie (il faut plus d'énergie pour produire des métaux à partir de sources primaires), d'améliorer la récupération et de conserver des ressources minérales pour les générations futures.

Pour réaliser toutes les possibilités offertes par le recyclage, il sera important d'examiner les règlements nationaux et internationaux actuels et de supprimer les obstacles qui peuvent limiter excessivement le déplacement de matières premières légitimes et essentielles, particulièrement lorsque ces limitations ne sont pas proportionnelles aux risques que présente le produit recyclable.

Il existe un autre obstacle au recyclage : le fait de considérer les matériaux destinés au recyclage comme des déchets à éliminer et de les réglementer, comme il est stipulé dans la Convention de Bâle. Il est primordial de distinguer clairement les matériaux recyclables destinés à la récupération légitime et les déchets à éliminer, ce qui permettra d'avoir recours, dans chaque cas, aux mécanismes pertinents pour le contrôle de la gestion des risques.

Il existe d'autres mesures qui favorisent le recyclage : promouvoir l'amélioration des programmes de collecte, appuyer les améliorations techniques de la séparation et de la récupération des minéraux et des métaux, favoriser la création de produits fabriqués à partir de métaux et

La réponse du Canada au problème du drainage minier acide

Lancé en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) avait pour objectif de créer les technologies qui permettraient de prévenir ou de diminuer le drainage minier acide, ce qui a réduit d'au moins 400 millions de dollars les responsabilités en cette matière. Le nouveau programme NEDEM 2000, d'une durée de trois ans, mettra l'accent sur le transfert de la technologie et la diffusion de renseignements à jour sur le drainage acide par l'entremise d'ateliers, de rapports et de services en ligne (<http://www.nrcan.gc.ca/mets/mend>).